

III. SECTION INDEMNITES

A. REGIME GENERAL

1. Régime général - Incapacité primaire

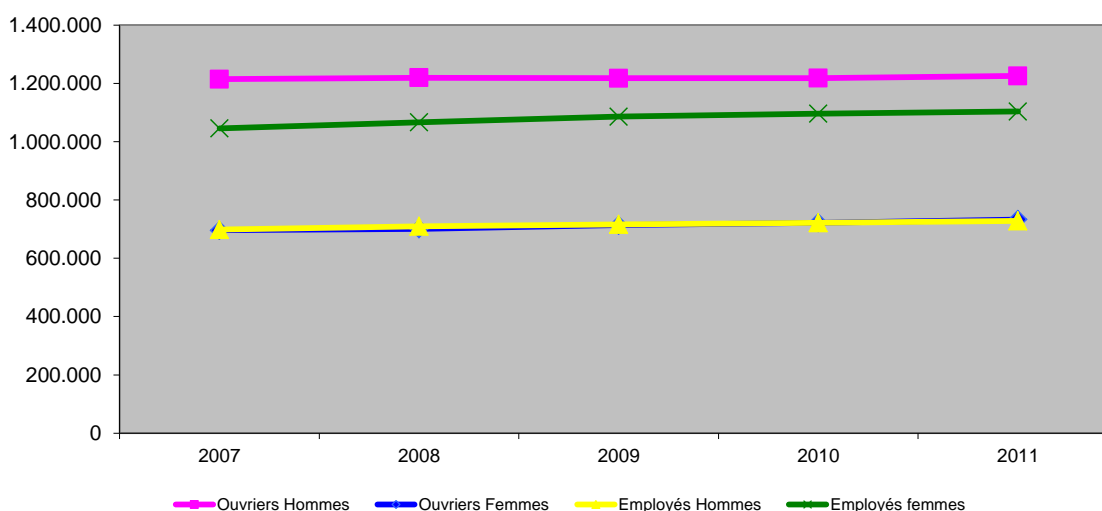
a. Population assurée

Tableau 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	1.214.210	1.219.555	1.217.704	1.218.202	1.225.733
	Femmes	695.820	701.207	713.419	721.811	733.098
	Total	1.910.030	1.920.762	1.931.123	1.940.013	1.958.831
Employés	Hommes	698.492	709.852	716.520	721.807	728.300
	Femmes	1.045.631	1.066.647	1.086.028	1.096.068	1.103.586
	Total	1.744.123	1.776.499	1.802.548	1.817.875	1.831.886
Total	Hommes	1.912.702	1.929.407	1.934.224	1.940.009	1.954.033
	Femmes	1.741.451	1.767.854	1.799.447	1.817.879	1.836.684
	Total	3.654.153	3.697.261	3.733.671	3.757.888	3.790.717
Evolution par rapport à l'année précédente		1,56%	1,18%	0,98%	0,65%	0,87%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 1 - Effectif des titulaires primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnisables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs salariés du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

Le tableau 1 et le graphique 1 montrent l'évolution de l'effectif des titulaires indemnisables primaires par état social et sexe. Entre 2007 et 2011, la population assurée augmente de 3,74%. Examinée par sexe, l'augmentation est de 5,47% chez les femmes et de 2,16% chez les hommes. Le taux de croissance est approximativement deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

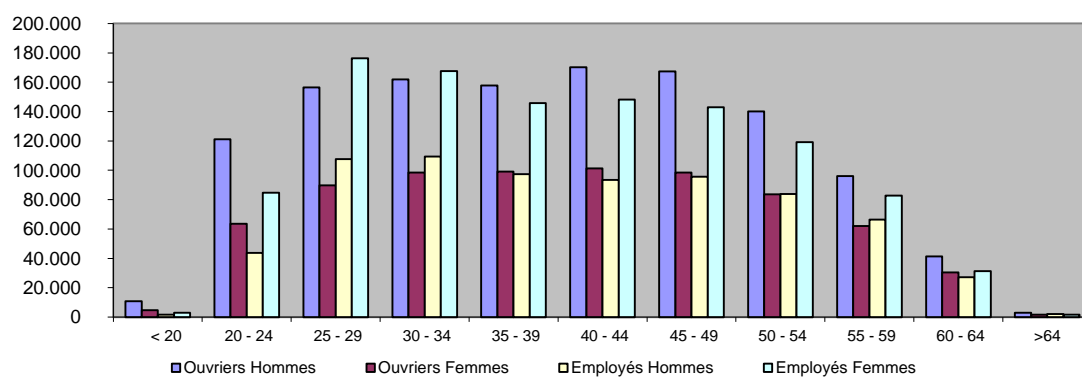
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Au plus un titulaire indemnisable est âgé, au plus il a de chance d'entrer en incapacité de travail.
- le vieillissement de la population.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnisables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2011

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	10.863	4.747	1.619	2.981	20.210
20 - 24	121.194	63.542	43.807	84.815	313.358
25 - 29	156.423	89.661	107.587	176.262	529.933
30 - 34	161.808	98.422	109.380	167.614	537.224
35 - 39	157.690	99.191	97.396	145.871	500.148
40 - 44	170.132	101.327	93.435	148.088	512.982
45 - 49	167.305	98.438	95.663	142.920	504.326
50 - 54	140.005	83.649	83.762	119.236	426.652
55 - 59	96.151	62.147	66.298	82.717	307.313
60 - 64	41.261	30.421	27.204	31.405	130.291
>64	2.901	1.553	2.149	1.677	8.280
Total	1.225.733	733.098	728.300	1.103.586	3.790.717

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et le graphique 2 représentent les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 3 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
		Jours indemnisés				
Ouvriers	Hommes	10.160.383	10.730.133	10.821.165	11.197.170	11.773.897
	Femmes	8.702.247	9.323.483	9.641.388	10.187.298	10.847.004
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	18.862.630	20.053.616	20.462.553	21.384.468	22.620.901
Employés	Hommes	2.152.072	2.253.520	2.388.073	2.497.433	2.642.949
	Femmes	5.860.390	6.272.965	6.582.670	7.022.494	7.432.244
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	8.012.462	8.526.485	8.970.743	9.519.927	10.075.193
Total général		26.875.092	28.580.101	29.433.296	30.904.395	32.696.094
Evolution par rapport à l'année précédente		10,48%	6,34%	2,99%	5,00%	5,80%
		Dépenses				
Ouvriers	Hommes	435.698.013	478.217.526	507.365.135	529.433.318	571.876.333
	Femmes	267.731.399	299.981.616	328.812.589	351.830.136	385.579.875
	Régul.	-15.691.747	-16.763.921	-19.296.810	-8.261.181	-19.183.301
	Total	687.737.665	761.435.221	816.880.914	873.002.273	938.272.906
Employés	Hommes	99.608.672	108.795.931	124.299.582	130.827.684	141.180.419
	Femmes	217.663.125	243.631.988	276.830.976	300.071.810	325.647.379
	Régul.	-6.225.918	-6.206.696	-7.789.262	-18.518.892	-8.317.638
	Total	311.045.879	346.221.223	393.341.296	412.380.602	458.510.160
Rectifications relatives à des exercices antérieurs		-108.488	-6.248	1.158	-1.796	-2.706
Total général		998.675.055	1.107.650.196	1.210.223.367	1.285.381.079	1.396.780.361
Evolution par rapport à l'année précédente		11,83%	10,91%	9,26%	6,21%	8,67%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Ouvriers	Hommes	42,88	44,57	46,89	47,28	48,57
	Femmes	30,77	32,17	34,10	34,54	35,55
	Total	37,29	38,81	40,86	41,21	42,33
Employés	Hommes	46,29	48,28	52,05	52,38	53,42
	Femmes	37,14	38,84	42,05	42,73	43,82
	Total	39,60	41,33	44,72	45,26	46,33
Total général		37,98	39,56	42,04	42,46	43,56
Evolution par rapport à l'année précédente		1,03%	4,16%	6,26%	1,00%	2,60%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire toujours reconnu en incapacité de travail entre dans une période d'invalidité (voir chiffres partie 3).

Le **Tableau 3** donne, pour des périodes d'incapacité primaire, les jours et les montants indemnisés entre 2007 et 2011, par état social et sexe. Sur base de ces chiffres, l'indemnité moyenne par état social et sexe a été calculée.

Chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente. L'augmentation de 2,60% de l'indemnité moyenne entre 2010 et 2011 peut notamment s'expliquer par l'adaptation des prestations à l'indice santé intervenue au 1er mai 2011 et par les différentes mesures entrées en vigueur au cours de l'exercice 2011:

- **1er janvier 2011:**

* Revalorisation de 0,7% du plafond AML pour les nouveaux cas entrés à partir du 1er janvier 2011.

- **1er mai 2011:**

* Dépassement de l'indice pivot : adaptation des prestations à l'indice santé (+2%).

- **1er septembre 2011:**

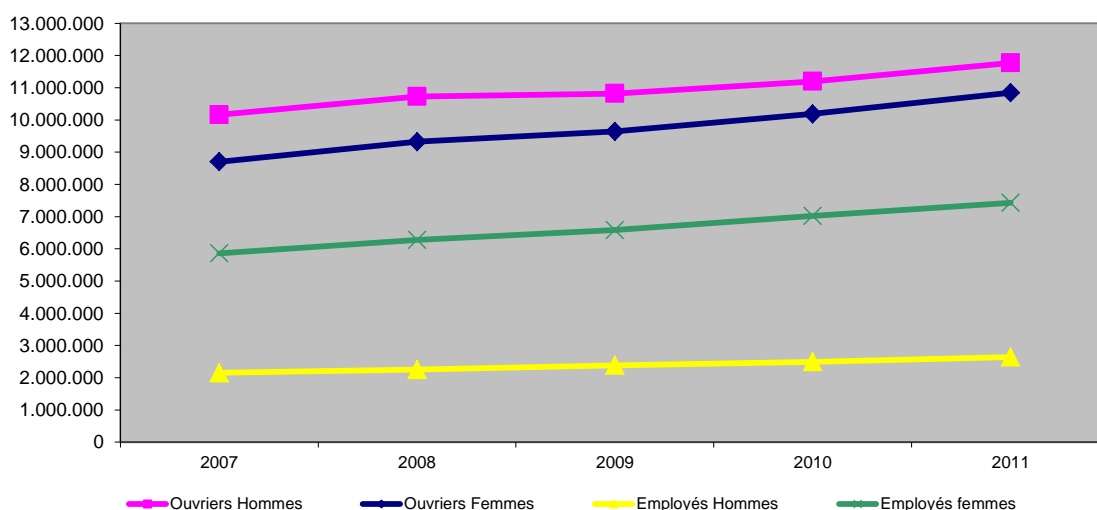
* Revalorisation de 2% des montants "minimum travailleur régulier".

* Revalorisation de 2% des montants "minimum travailleur non régulier".

* Revalorisation de 7,06% du plafond des revenus (professionnels) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité avec charge de famille.

* Revalorisation de 2% du plafond des revenus (de remplacement) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité pour isolé.

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés aux titulaires indemnisables primaires - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2011, 36,01% du total des jours sont indemnisés à des ouvriers hommes et 33,18% à des ouvrières. Pour les employés les pourcentages sont respectivement de 8,08% pour les hommes et 22,73% pour les femmes. Sur cette période de 5 ans, la croissance la plus importante est constatée chez les employés avec un pourcentage de 6,12%.

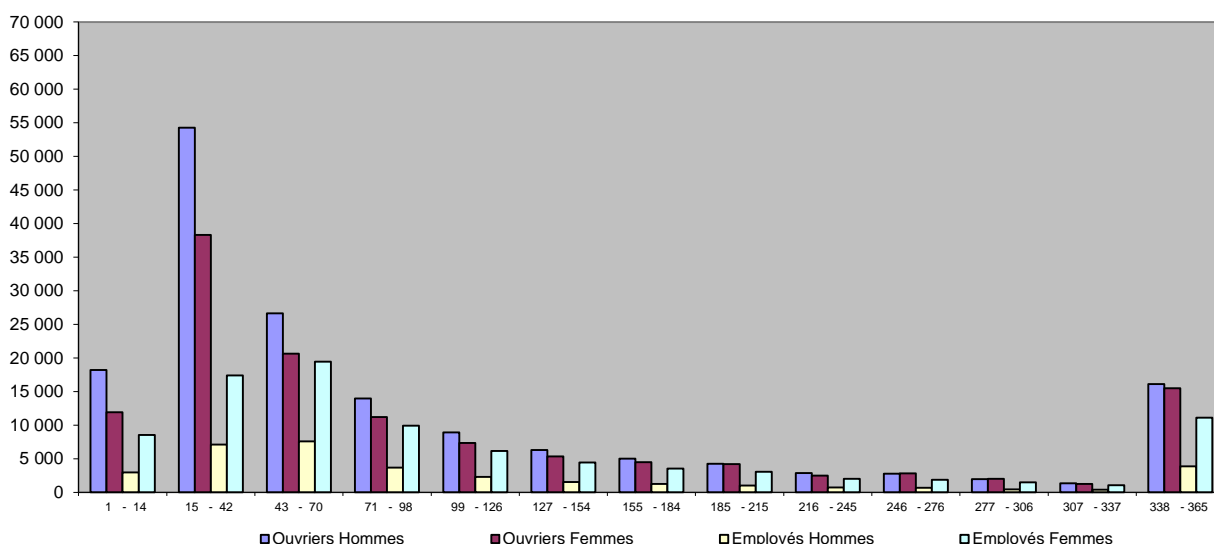
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail Evolution 2007 - 2011

Durée en jours	2007	2008	2009	2010	2011
1 - 14 jours	44.037	43.340	45.165	41.534	41.621
15 - 42 jours	118.968	120.657	112.032	114.274	117.070
43 - 70 jours	69.932	72.042	69.582	71.287	74.257
71 - 98 jours	36.095	36.889	36.214	37.620	38.811
99 - 126 jours	22.957	23.356	22.910	23.993	24.734
127 - 154 jours	15.624	15.962	15.946	16.950	17.668
155 - 184 jours	12.385	12.894	13.317	13.798	14.297
185 - 215 jours	10.513	10.745	11.322	11.459	12.558
216 - 245 jours	6.845	7.277	7.593	7.690	8.133
246 - 276 jours	6.284	6.736	6.845	7.520	8.156
277 - 306 jours	4.365	4.964	5.580	5.429	5.937
307 - 337 jours	2.837	3.080	3.595	3.697	4.090
338 - 365 jours	34.072	38.266	41.547	43.824	46.571
Total	384.914	396.208	391.648	399.075	413.903

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Le **Tableau 4**, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de chacune des années examinées (2007 à 2011) peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (quatorze jours pour les ouvriers et trente jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnisés par l'assurance maladie ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à quinze jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2011) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

N.B. La première période ne compte que quatorze jours alors que les autres périodes comptent à peu près 28 jours. On constate que 28,28% ont une durée d'incapacité comprise entre 15 et 42 jours et 17,94% une durée comprise entre 43 et 70 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît ensuite progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an (11,25% soit le 3ème groupe le plus important). Ces titulaires entreront donc probablement dans leur seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie terminés répartis par groupe d'âge - Evolution 2007 - 2011

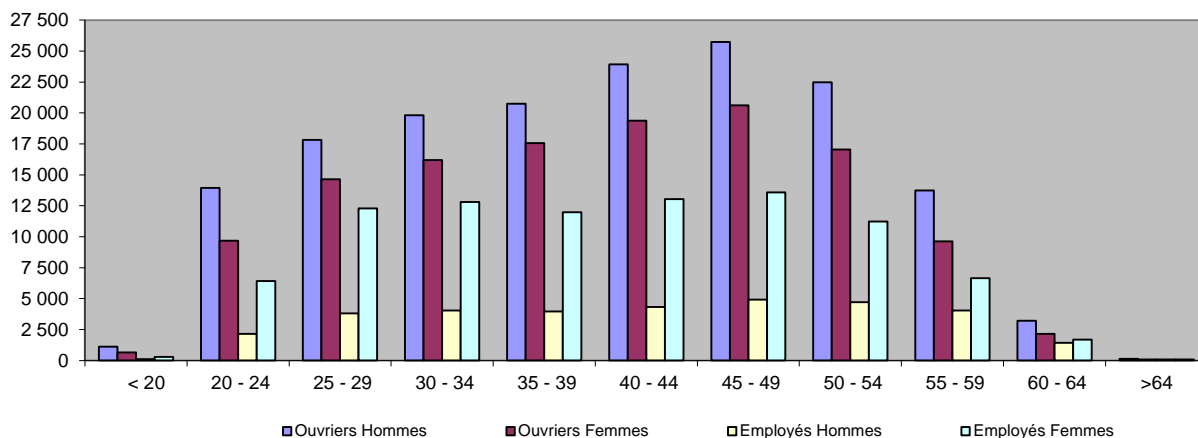
Groupe d'âge	2007	2008	2009	2010	2011
< 20	2.806	2.835	2.420	2.107	2.169
20 - 24	32.879	33.434	32.100	31.768	32.168
25 - 29	47.884	48.292	47.398	47.760	48.580
30 - 34	49.071	49.856	48.964	50.561	52.850
35 - 39	57.049	56.277	54.323	54.263	54.241
40 - 44	61.570	62.155	59.567	59.775	60.653
45 - 49	57.289	61.427	60.908	62.336	64.863
50 - 54	44.700	48.269	50.050	51.652	55.487
55 - 59	25.787	27.422	29.097	30.911	34.038
60 - 64	5.693	6.053	6.627	7.613	8.478
>64	186	188	194	329	376
Total	384.914	396.208	391.648	399.075	413.903

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2011) répartis par groupe d'âge, état social et sexe

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	1.128	640	113	288	2.169
20 - 24	13.936	9.671	2.142	6.419	32.168
25 - 29	17.823	14.644	3.815	12.298	48.580
30 - 34	19.821	16.190	4.038	12.801	52.850
35 - 39	20.739	17.554	3.970	11.978	54.241
40 - 44	23.928	19.379	4.314	13.032	60.653
45 - 49	25.748	20.623	4.906	13.586	64.863
50 - 54	22.492	17.043	4.723	11.229	55.487
55 - 59	13.732	9.626	4.036	6.644	34.038
60 - 64	3.211	2.151	1.434	1.682	8.478
>64	128	91	81	76	376
Total	162.686	127.612	33.572	90.033	413.903

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2011) répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les Tableaux 5 et 6 ainsi que le graphique 5 donnent le nombre de cas indemnisés répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 7 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
		Durée d'indemnisation moyenne par cas				
Ouvriers	Hommes	60,89	63,05	68,08	68,31	69,20
	Femmes	68,31	71,34	75,20	77,06	79,43
Employés	Hommes	71,18	71,44	73,66	75,41	74,38
	Femmes	70,24	72,34	73,92	76,37	77,98
Total	Hommes	62,49	64,35	69,01	69,51	70,08
	Femmes	69,08	71,74	74,68	76,77	78,83
		Nombre moyen de cas de maladies par 1000 titulaires				
Ouvriers	Hommes	126,29	131,09	133,43	129,28	132,73
	Femmes	158,04	168,12	171,45	170,07	174,07
Employés	Hommes	40,14	41,42	41,71	44,19	46,10
	Femmes	69,33	72,90	75,07	79,31	81,58
Total	Hommes	94,83	98,10	99,45	97,62	100,44
	Femmes	104,78	110,67	113,28	115,35	118,50

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 7 donne d'une part, la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire et d'autre part le nombre moyen de cas de maladie pour 1000 titulaires.

Seuls les jours indemnisés en dehors de la période de salaire garanti (14 jours pour les ouvriers et 1 mois pour les employés) sont pris en compte.

2. Régime général - Maternité

a. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 8 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

	2007	2008	Jours indemnisés		
			2009	2010	2011
Période de repos de maternité					
Ouvrières	2.599.608	2.670.647	2.653.312	2.616.754	2.577.144
Employées	4.353.750	4.512.036	4.533.616	4.633.219	4.612.798
Total	6.953.358	7.182.683	7.186.928	7.249.973	7.189.942
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	548.251	542.159	534.097	618.112	729.386
Employées	1.371.627	1.403.942	1.408.552	1.717.433	1.919.316
Total	1.919.878	1.946.101	1.942.649	2.335.545	2.648.702
Total à charge de l'AMI (1)(2)	1.411.320	1.462.487	1.466.591	2.335.545	2.648.702
Congé de paternité	386.759	413.069	392.314	402.648	411.460
Congé d'adoption	8.663	8.342	11.676	12.281	11.179
Total général	9.268.658	9.550.195	9.533.567	10.000.447	10.261.283
Evolution par rapport à l'année précédente	1,84%	3,04%	-0,17%	4,90%	2,61%
Invalité	78.073	82.960	92.782	104.821	117.209

(1) Nombre de jours indemnisés par l'AMI après déduction des jours qui ont finalement été pris en charge par le Fond des Maladies Professionnelles.

(2) Depuis le 1^{er} janvier 2010, les cas d'écartements du travail pour cause de grossesse qui avant cette date auraient relevé de la compétence du Fonds des maladies professionnelles (FMP) sont depuis lors pris en charge par l'INAMI. D'une manière générale, les travailleuses enceintes écartées du travail à partir de cette date perçoivent une indemnité journalière égale à 78,237% de la rémunération perdue (limitée au plafond AMI). Il est à noter que cette mesure concerne uniquement les écartements du travail pour cause de grossesse et que les titulaires écartées du travail pour cause d'allaitement sont indemnisées à 60% du salaire perdu (limitée au plafond AMI).

	2007	2008	Dépenses		
			2009	2010	2011
Période de repos de maternité					
Ouvrières	109.757.230	117.517.986	120.982.203	119.121.817	119.032.244
Employées	250.706.392	271.808.241	282.957.704	292.180.756	299.783.771
Régularisations	1.412.689	1.542.900	1.872.978	2.083.217	413.217
Total	361.876.311	390.869.127	405.812.885	413.385.789	419.229.232
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	20.501.197	20.978.463	20.901.739	28.499.758	35.685.493
Employées	63.412.833	67.691.649	69.098.046	98.330.792	115.918.515
Régularisations	-24.153.724	-24.337.767	-24.399.492	-23.973.177	-2.811.582
Total	59.760.306	64.332.345	65.600.293	102.857.374	148.792.427
Congé de paternité	32.934.836	36.319.896	35.550.511	36.711.043	38.422.978
Congé d'adoption	650.251	641.977	931.692	1.001.957	920.011
Rectifications relatives à des exercices antérieurs	30	1.695	114	1.104	0
Total général	455.221.733	492.165.040	507.895.494	553.957.267	607.364.647
Evolution par rapport à l'année précédente	4,01%	8,12%	3,20%	9,07%	9,64%
Invalité	3.398.135	3.748.476	4.354.970	5.071.995	5.859.140
		Indemnité moyenne (sans régularisations)			
	2007	2008	2009	2010	2011
Période de repos de maternité					
Ouvrières	42,22	44,00	45,60	45,52	46,19
Employées	57,58	60,24	62,41	63,06	64,99
Total	51,84	54,20	56,20	56,73	58,25
Période d'écartement du travail					
Ouvrières	37,39	38,69	39,13	46,11	48,93
Employées	46,23	48,22	49,06	57,25	60,40
Total	43,71	45,56	46,33	54,30	57,24
Congé de paternité	85,16	87,93	90,62	91,17	93,38
Congé d'adoption	75,06	76,96	79,80	81,59	82,30
Total général	51,57	53,92	55,64	57,58	59,42
Evolution par rapport à l'année précédente	2,17%	4,56%	3,18%	3,50%	3,20%
Invalité	43,53	45,18	46,94	48,39	49,99

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 8 donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires en repos de maternité, catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part l'indemnisation des quinze semaines de repos de maternité et d'autre part l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement.

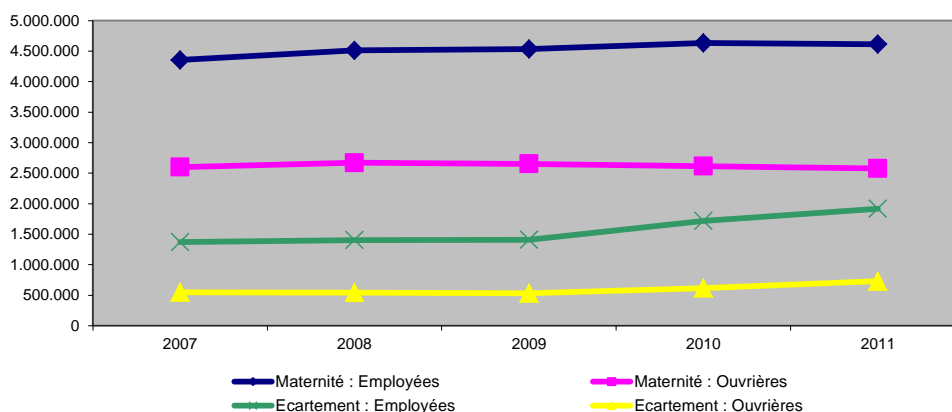
Le tableau donne également le nombre de jours et les montants indemnisés dans le cadre du congé de paternité et du congé d'adoption. Le congé de paternité consiste en un congé de 10 jours dont les 3 premiers sont à charge de l'employeur et les 7 derniers à charge de l'assurance indemnité.

Le congé d'adoption donne quant à lui droit à un congé de maximum 6 semaines en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans ou de maximum 4 semaines lorsque l'enfant est âgé entre 3 et moins de 8 ans. Ces périodes sont doublées si l'enfant est handicapé. Les 3 premiers jours sont également à charge de l'employeur, le surplus étant à charge de l'assurance indemnité.

La forte augmentation du montant total des dépenses (+8,12%) constatée en 2008 par rapport à 2007 peut d'une part s'expliquer par les trois adaptations d'index qui sont intervenues dans le courant de 2008 et d'autre part suite à l'augmentation du nombre de cas de maternité (+2,32%) Cette augmentation est également importante (9,07%) entre 2009 et 2010 suite aux mesures prises en écartement du travail : transfert de compétence intervenu entre le FMP et l'INAMI ainsi qu'à l'augmentation du taux d'indemnisation octroyé (voir (2)). Les dépenses continuent à croître en 2011 (+9,64%) en raison d'une part d'une hausse du nombre de jours indemnisés (+13,41%) et d'autre part d'une baisse significative du volume du montant des régularisations prises en charge pas le FMP (-88,27%).

Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Enfin, chaque tableau donne également l'évolution exprimée en pourcentage par rapport à l'année précédente.

Graphique 6 - Nombre de jours indemnisés en maternité- Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

b. Cas

Tableau 9 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2007 - 2011

Groupe d'âge	2007	2008	2009	2010	2011
< 20	434	459	416	401	295
20 - 24	10.210	10.618	10.303	10.111	9.810
25 - 29	31.046	31.058	30.966	30.861	30.334
30 - 34	25.891	26.715	26.987	27.536	28.246
35 - 39	9.972	10.462	10.587	10.560	10.616
40 - 44	1.692	1.773	1.912	1.982	2.092
45 - 49	76	77	92	94	80
> 49	3	3	1	1	0
Total	79.324	81.165	81.264	81.546	81.473
Evolution par rapport à l'année	0,77%	2,32%	0,12%	0,35%	-0,09%

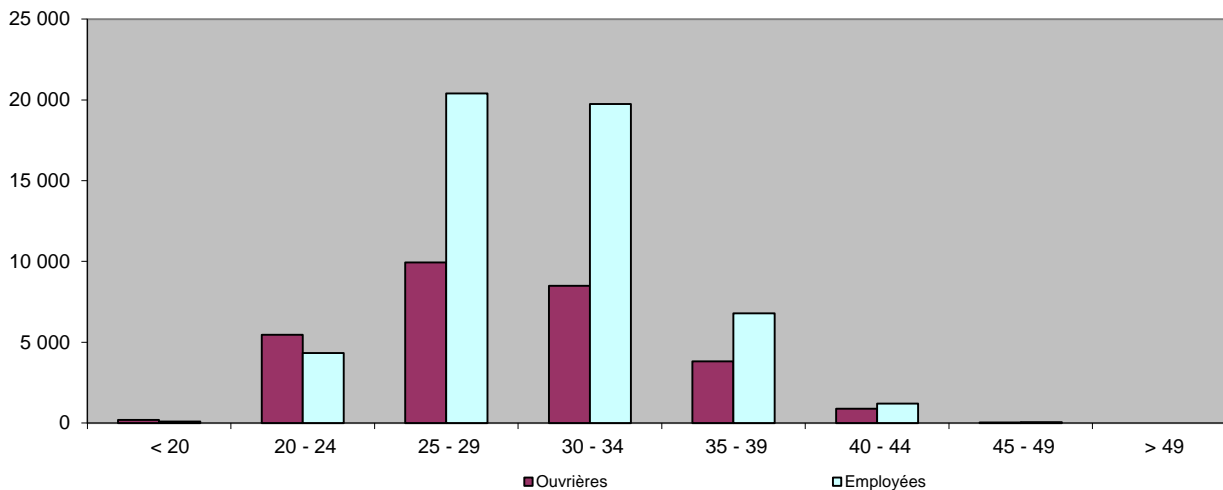
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le Tableau 9 extrait des documents statistiques, donne la répartition des cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

Tableau 10 - Nombre de cas de maternité terminés en 2011 répartis par groupe d'âge et état social

Groupe d'âge	Ouvrières	Employées	Total
< 20	204	91	295
20 - 24	5.466	4.344	9.810
25 - 29	9.942	20.392	30.334
30 - 34	8.494	19.752	28.246
35 - 39	3.828	6.788	10.616
40 - 44	886	1.206	2.092
45 - 49	31	49	80
> 49	0	0	0
Total	28.851	52.622	81.473

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 7 - Nombre de cas de maternité terminés en 2011 répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le **tableau 10** et le **graphique 7** montrent les cas de maternité ventilés selon l'état social et le groupe d'âge. Dans l'ensemble, les cas de maternité sont plus nombreux chez les employées à savoir 64,59 % du nombre total. Les cas de maternité se retrouvent principalement dans la tranche d'âge des 25-29 ans. Le taux de natalité (calculé sur base des titulaires indemnifiables primaires de moins de 45 ans) est quant à lui de 6,31 pour les ouvrières et de 7,25 pour les employées.

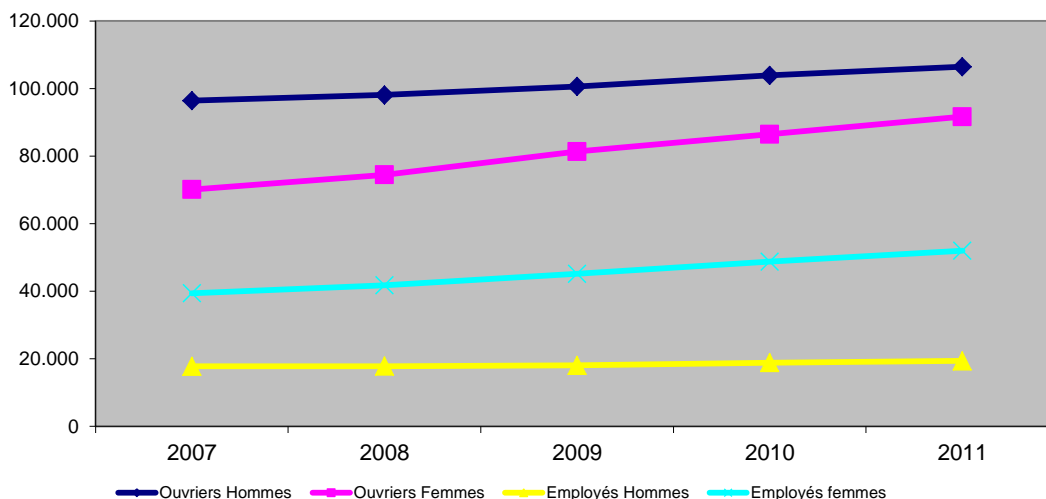
3. Régime général - Invalidité

a. Effectif

Tableau 11 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	96.394	98.100	100.645	103.876	106.438
	Femmes	70.131	74.465	81.344	86.440	91.657
	Total	166.525	172.565	181.989	190.316	198.095
Employés	Hommes	17.767	17.821	18.061	18.846	19.370
	Femmes	39.392	41.767	45.159	48.773	52.034
	Total	57.159	59.588	63.220	67.619	71.404
Total	Hommes	114.161	115.921	118.706	122.722	125.808
	Femmes	109.523	116.232	126.503	135.213	143.691
	Total	223.684	232.153	245.209	257.935	269.499
Evolution par rapport à l'année précédente		3,64%	3,79%	5,62%	5,19%	4,48%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

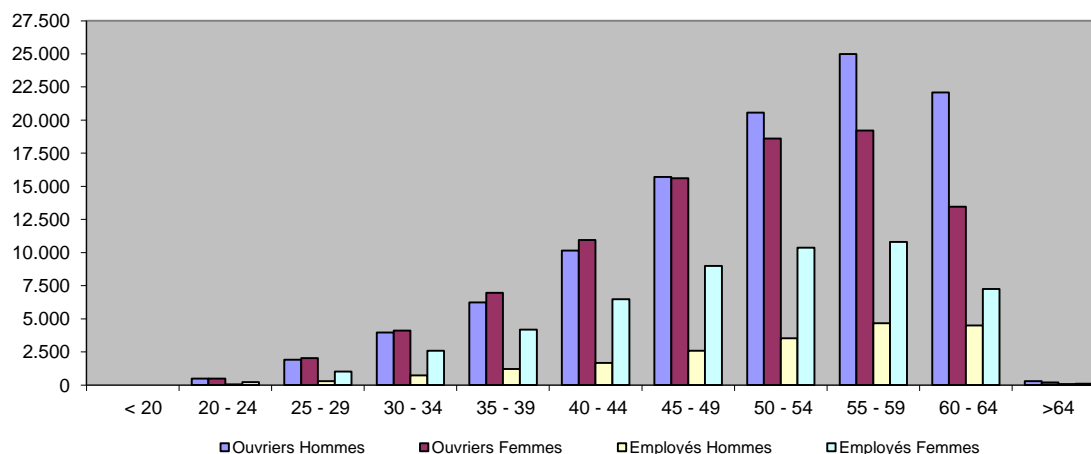
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre des années 2007 - 2011 est ventilé selon l'état social et le sexe. Entre 2007 et 2011, l'effectif des employées augmente en moyenne de 7,21% et celui des ouvrières de 6,93% alors que les pourcentages d'augmentation des effectifs masculins sont respectivement de 2,19% (employés) et 2,51% (ouvriers). L'évolution de l'effectif des invalides féminines s'explique notamment par l'allongement de l'âge de la retraite et l'augmentation du taux de participation des femmes sur le marché du travail.

Tableau 12 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2011

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	6	1	1	1	9
20 - 24	494	494	60	222	1.270
25 - 29	1.907	2.045	293	1.028	5.273
30 - 34	3.976	4.125	735	2.589	11.425
35 - 39	6.253	6.955	1.215	4.186	18.609
40 - 44	10.148	10.962	1.681	6.487	29.278
45 - 49	15.704	15.608	2.597	8.990	42.899
50 - 54	20.577	18.610	3.536	10.381	53.104
55 - 59	24.991	19.203	4.678	10.808	59.680
60 - 64	22.078	13.458	4.497	7.244	47.277
>64	304	196	77	98	675
Total	106.438	91.657	19.370	52.034	269.499

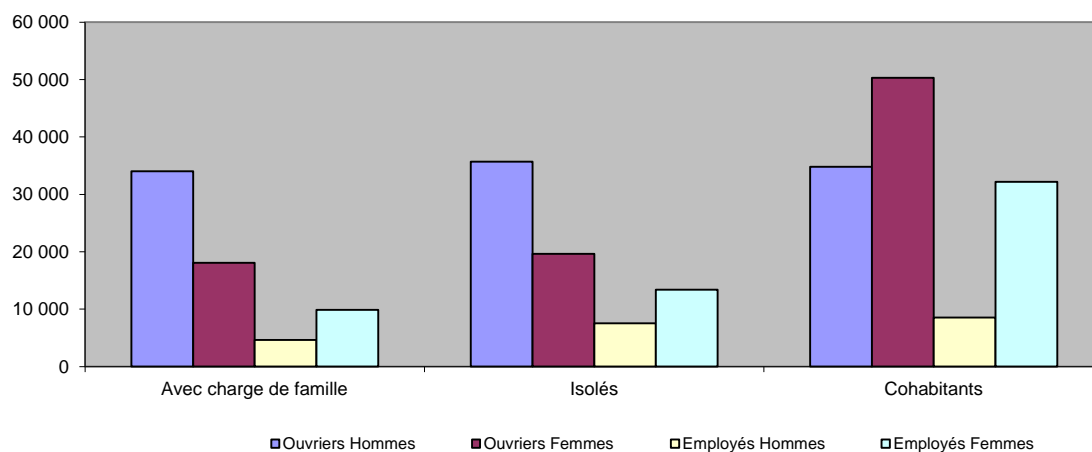
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe d'âge au 31 décembre 2011

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme nous le montrent le *tableau 12* et le *graphique 9*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

Graphique 10 - Nombre d'invalides indemnifiés en 2011 ventilés selon la charge de famille



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 10*, chez les ouvriers et employés hommes, les invalides sont répartis de manière pratiquement équivalente entre les 3 catégories de composition familiale. Par contre, une majorité des femmes invalides (57,48%) reçoivent une indemnité de cohabitantes.

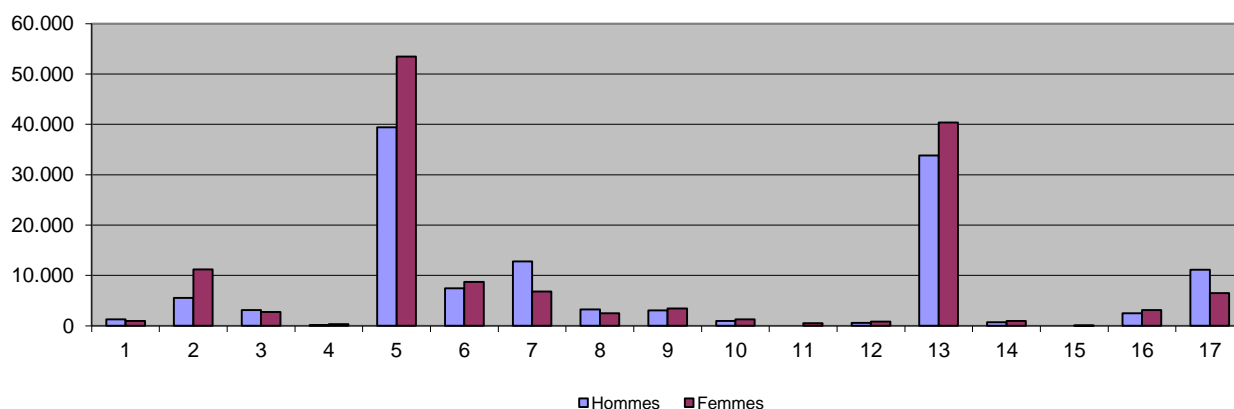
Tableau 13 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

Groupe de maladie	2007	2008	2009	2010	2011
1 Maladies infectieuses et parasitaires	2.024	2.108	2.131	2.217	2.248
2 Tumeurs	13.592	14.266	15.103	16.083	16.742
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	5.308	5.430	5.598	5.733	5.865
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	390	392	413	433	447
5 Troubles mentaux	74.054	78.112	83.247	88.535	92.899
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	13.821	14.347	14.883	15.512	16.149
7 Maladies de l'appareil circulatoire	19.372	19.216	19.427	19.571	19.549
8 Maladies de l'appareil respiratoire	5.664	5.562	5.669	5.689	5.736
9 Maladies de l'appareil digestif	6.052	6.143	6.247	6.404	6.532
10 Maladies des organes génito-urinaires	2.002	2.009	2.042	2.110	2.230
11 Complications de la grossesse et accouchement	436	510	523	481	509
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	1.203	1.241	1.320	1.375	1.441
13 Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	58.032	60.595	65.146	69.583	74.192
14 Anomalies congénitales	1.510	1.536	1.577	1.602	1.614
15 Affections origine de la période périnatale	27	26	19	19	21
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	4.895	4.884	5.260	5.427	5.605
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	15.302	15.776	16.538	17.080	17.635
Non défini	0	0	66	81	85
TOTAL	223.684	232.153	245.209	257.935	269.499

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7. Les pourcentages d'invalides repris dans ces principaux groupes de maladie au 31 décembre 2011 sont respectivement de 34,47%, 27,53% et 7,25%.

Graphique 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 14 - Effectif des invalides au 31 décembre 2011 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
1988 et avant	8.275	6.517	1.078	3.205	19.075
1989	1.161	934	170	567	2.832
1990	1.296	1.068	214	596	3.174
1991	1.457	1.217	234	707	3.615
1992	1.576	1.308	289	750	3.923
1993	1.928	1.635	323	842	4.728
1994	2.125	1.634	325	935	5.019
1995	2.273	1.875	403	1.068	5.619
1996	2.513	2.065	467	1.105	6.150
1997	2.712	2.206	509	1.185	6.612
1998	3.051	2.482	498	1.427	7.458
1999	3.460	2.693	606	1.556	8.315
2000	3.864	2.918	695	1.744	9.221
2001	4.342	3.200	781	1.854	10.177
2002	4.480	3.350	844	1.990	10.664
2003	4.668	3.583	930	2.141	11.322
2004	4.864	3.977	892	2.352	12.085
2005	5.477	4.418	1.058	2.703	13.656
2006	6.418	5.881	1.149	2.925	16.373
2007	7.611	7.152	1.333	3.957	20.053
2008	8.949	8.295	1.657	4.453	23.354
2009	10.190	9.871	1.991	5.618	27.670
2010	13.748	13.378	2.924	8.354	38.404
Total	106.438	91.657	19.370	52.034	269.499

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2011 est cette fois ventilé selon l'année de début de la maladie. Les cas antérieurs à 1988 sont regroupés dans l'année 1988. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 2011 est l'effectif repris dans la catégorie " l'année de début de maladie de 2010 ". Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès, ...)

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 15 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

		Jours indemnisés				
		2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	28.923.219	29.419.743	30.038.025	31.044.786	31.986.210
	Femmes	20.223.113	21.442.092	23.083.667	24.783.478	26.389.299
	Total	49.146.332	50.861.835	53.121.692	55.828.264	58.375.509
Employés	Hommes	5.625.374	5.750.355	5.882.803	6.095.739	6.301.884
	Femmes	12.339.713	13.105.756	14.228.675	15.433.034	16.534.566
	Total	17.965.087	18.856.111	20.111.478	21.528.773	22.836.450
Subtotal		67.111.419	69.717.946	73.233.170	77.357.037	81.211.959
Divers		-1.142	1.207	-208	-467	-308
Total général		67.110.277	69.719.153	73.232.962	77.356.570	81.211.651
		3,57%	3,89%	5,04%	5,63%	4,98%
		Dépenses				
		2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	1.123.689.505	1.206.384.896	1.273.293.957	1.360.194.604	1.448.912.519
	Femmes	626.904.104	708.151.910	791.921.571	882.872.162	981.465.297
	Total	1.750.593.609	1.914.536.806	2.065.215.528	2.243.066.766	2.430.377.816
Employés	Hommes	230.751.140	246.481.645	260.683.664	280.751.592	298.539.953
	Femmes	408.064.739	460.639.527	520.069.015	588.344.540	656.694.933
	Total	638.815.879	707.121.172	780.752.679	869.096.131	955.234.886
Subtotal		2.389.409.488	2.621.657.979	2.845.968.207	3.112.162.897	3.385.612.702
Divers		9.705	135.221	-5.038	-6.771	-405
Total général		2.389.419.193	2.621.793.199	2.845.963.169	3.112.156.126	3.385.612.297
		5,51%	9,73%	8,55%	9,35%	8,79%
		Indemnité moyenne				
		2007	2008	2009	2010	2011
Ouvriers	Hommes	38,85	41,01	42,39	43,81	45,30
	Femmes	31,00	33,03	34,31	35,62	37,19
	Total	35,62	37,64	38,88	40,18	41,63
Employés	Hommes	41,02	42,86	44,31	46,06	47,37
	Femmes	33,07	35,15	36,55	38,12	39,72
	Total	35,56	37,50	38,82	40,37	41,83
Total général		35,60	37,61	38,86	40,23	41,69
Evolution par rapport à l'année précédente		1,88%	5,62%	3,34%	3,52%	3,62%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *Tableau 15* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Il ressort clairement de ces chiffres que le nombre de jours indemnisés en invalidité est en constante augmentation depuis ces dernières années. Cette tendance peut notamment s'expliquer par divers facteurs tels que

- le relèvement de l'âge de la pension des femmes. Les titulaires concernées par ce relèvement restent donc plus longtemps à charge de l'assurance maladie. De plus, comme nous le montrant le tableau 4 et le graphique 1, le nombre d'invalides a tendance à croître à mesure que l'âge augmente.
- le taux croissant de participation des femmes sur le marché du travail.
- le vieillissement de la population.

L'augmentation de 3,62% de l'indemnité moyenne entre 2010 et 2011 peut notamment s'expliquer par l'adaptation des indemnités à l'indice santé intervenue le 1er mai 2011 et par les différentes mesures entrées en vigueur au cours de l'exercice 2011:

- 1er janvier 2011:

- * Revalorisation de 0,7% du plafond AMI pour les nouveaux cas entrés à partir du 1er janvier 2011.

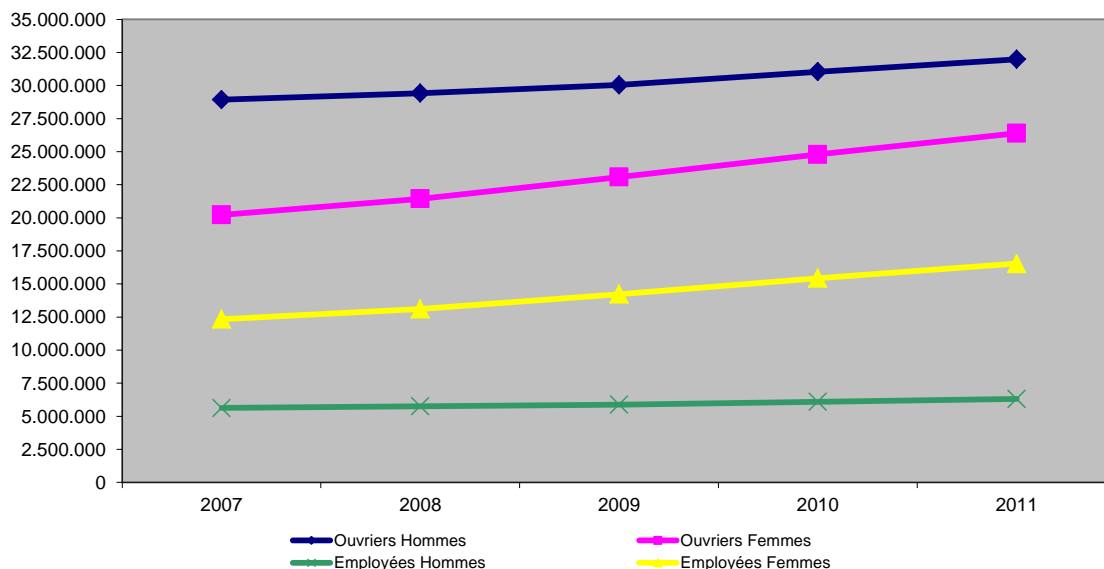
- 1er mai 2011:

- * Dépassement de l'indice pivot : adaptation des prestations à l'indice santé (+2%).
- * Introduction d'une prime de rattrapage de 200,00 EUR (montant en vigueur au 1er mai 2011) qui sera versée au mois de mai de chaque année (N) aux titulaires dont la durée de l'incapacité a atteint au moins 1 an au 31 décembre de l'année qui précède (N-1).

- 1er septembre 2011:

- * Revalorisation de 2% (minima exclus) des indemnités des titulaires dont l'incapacité de travail a débuté entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2005 (6 ans d'incapacité).
- * Revalorisation de 2% des montants "minimum travailleur régulier".
- * Revalorisation de 2% des montants "minimum travailleur non régulier".
- * Revalorisation de 7,06% du plafond des revenus (professionnels) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité avec charge de famille.
- * Revalorisation de 2% du plafond des revenus de remplacement des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité pour isolé.

Graphique 12 - Nombre de jours indemnisés en période d'invalidité - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le nombre de jours indemnisés est lié à l'évolution de l'effectif des invalides.

B. REGIME DES INDEPENDANTS

1. Régime des indépendants - Incapacité primaire

a. Population assurée

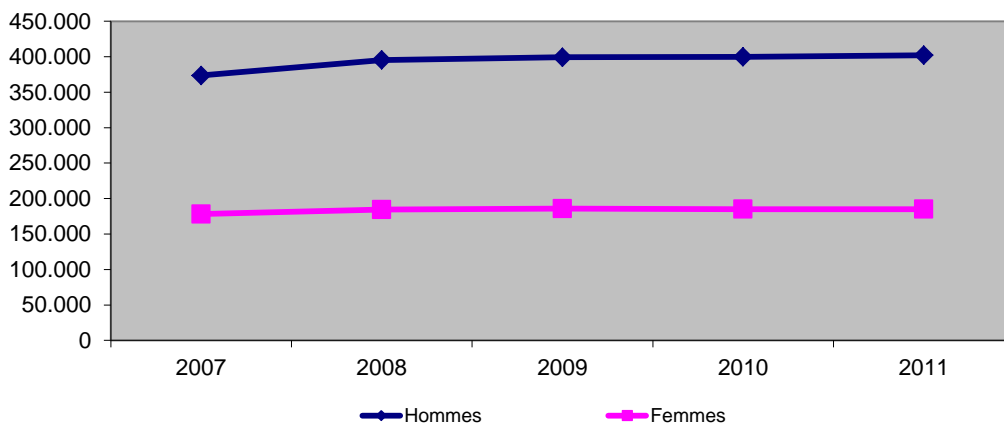
Tableau 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
Indépendants & conjoints aidants	Hommes	373.371	395.175	399.087	399.535	402.030
	Femmes	178.024	184.368	185.719	184.812	184.985
	Total	551.395	579.543	584.806	584.347	587.015
Evolution par rapport à l'année précédente		-0,35%	5,10%	0,91%	-0,08%	0,46%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. En 2011, l'effectif a augmenté de 2.668 titulaires (+0,46%) par rapport à l'exercice 2010.

Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires - Situation au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

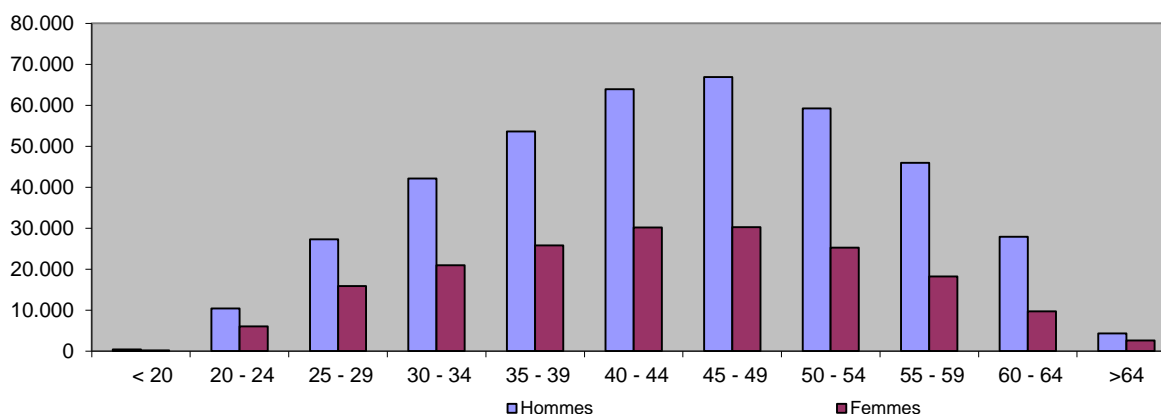
L'effectif général des indépendants a augmenté de 5,10% entre 2007 et 2008 et cette augmentation est visible sur ce graphique, en particulier chez les titulaires masculins. La situation reste ensuite stable jusqu'en 2011.

Tableau 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2011

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total
< 20	419	138	557
20 - 24	10.372	6.005	16.377
25 - 29	27.303	15.876	43.179
30 - 34	42.102	20.953	63.055
35 - 39	53.634	25.807	79.441
40 - 44	63.939	30.193	94.132
45 - 49	66.856	30.271	97.127
50 - 54	59.208	25.246	84.454
55 - 59	45.957	18.196	64.153
60 - 64	27.925	9.722	37.647
>64	4.315	2.578	6.893
Total	402.030	184.985	587.015

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 2 - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe - Situation au 31 décembre 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 2 et graphique 2 représentent les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 3 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
		Jours indemnisés				
Indépendants	Hommes	1.123.774	1.174.228	1.253.443	1.275.608	1.304.727
	Femmes	463.661	470.634	524.848	548.066	576.490
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	1.587.435	1.644.862	1.778.291	1.823.674	1.881.217
Conjoints aidants	Hommes	9.652	10.640	7.274	7.646	10.438
	Femmes	120.398	111.940	110.827	109.546	110.507
	Régul.	0	0	0	0	0
	Total	130.050	122.580	118.101	117.192	120.945
Total général		1.717.485	1.767.442	1.896.392	1.940.866	2.002.162
Evolution par rapport à l'année précédente		0,88%	2,91%	7,30%	2,35%	3,16%
		Dépenses				
Indépendants	Hommes	34.040.212	39.352.606	43.841.219	46.050.250	48.770.921
	Femmes	12.782.879	14.361.346	16.841.878	18.288.341	20.026.896
	Régul.	6.510	-784.050	-643.120	-683.113	-575.818
	Total	46.829.600	52.929.902	60.039.977	63.655.478	68.221.999
Conjoints aidants	Hommes	270.475	320.227	231.570	251.853	352.898
	Femmes	3.294.486	3.342.393	3.444.678	3.533.044	3.745.514
	Régul.	0	-18.403	-13.029	28.765	39.593
	Total	3.564.961	3.644.218	3.663.219	3.813.663	4.138.005
Corrections des exercices antérieurs					0	16
Total général		50.394.561	56.574.120	63.703.196	67.469.141	72.360.020
Evolution par rapport à l'année précédente		15,08%	12,26%	12,60%	5,91%	7,25%
		Indemnité moyenne (sans régularisations)				
Indépendants	Hommes	30,29	33,51	34,98	36,10	37,38
	Femmes	27,57	30,51	32,09	33,37	34,74
	Total	29,50	32,66	34,12	35,28	36,57
Conjoints aidants	Hommes	28,02	30,10	31,84	32,94	33,81
	Femmes	27,36	29,86	31,08	32,25	33,89
	Total	27,41	29,88	31,13	32,30	33,89
Total général		29,34	32,46	33,94	35,10	36,41
Evolution par rapport à l'année précédente		12,70%	10,65%	4,54%	3,42%	3,73%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Ce tableau donne les jours et les montants indemnisés de 2007 à 2011 pour des périodes d'incapacité primaire selon l'état social et le sexe.

En 2011, le nombre global de jours augmente de 61.296 (+3,16%) par rapport à 2010. Le nombre de jours indemnisés augmente de 57.543 (+ 3,16%) dans la catégorie des indépendants et de 3.753 (+ 3,20%) dans celle des conjoints-aidants. En 2007, l'indemnité moyenne avait augmenté de 12,70% notamment suite à la liaison des indemnités au minimum pension (régime indépendant) pour les titulaires avec charge de famille et isolés. Une augmentation relativement importante de l'indemnité moyenne (+10,65%) était également constatée en 2008. Cette forte augmentation trouvait son origine dans les trois adaptations des prestations à l'indice santé et les deux augmentations des forfaits des titulaires en incapacité primaire. L'augmentation constatée en 2011 est quant à elle due d'une part à l'adaptation des prestations à l'indice santé au 1er mai 2011 et aux diverses mesures intervenues en 2011.

- 1er mai 2011:

* Dépassement de l'indice pivot : adaptation des prestations à l'indice santé (+2%).

- 1er septembre 2011:

* Revalorisation des forfaits octroyés aux titulaires en incapacité primaire et aux invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise

+ 2,11 % pour les titulaires avec charge de famille

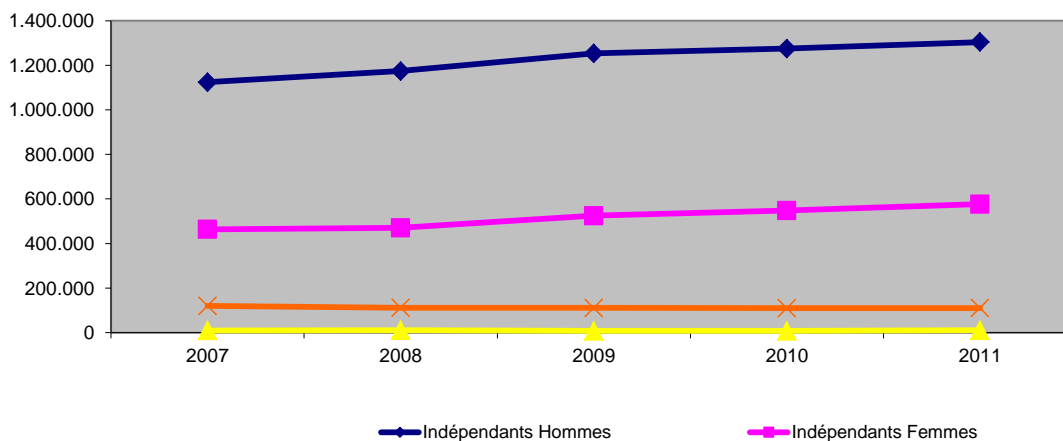
+ 2,37 % pour les titulaires isolés

+ 2,00 % pour les titulaires cohabitants

* Revalorisation de 7,06% du plafond des revenus (professionnels) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité avec charge de famille.

* Revalorisation de 2% du plafond des revenus (de remplacement) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité pour isolé.

Graphique 3 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

En 2011, le nombre de jours indemnisés augmente de 3,16% chez les indépendants et de 3,20% dans la catégorie des conjoints aidants.

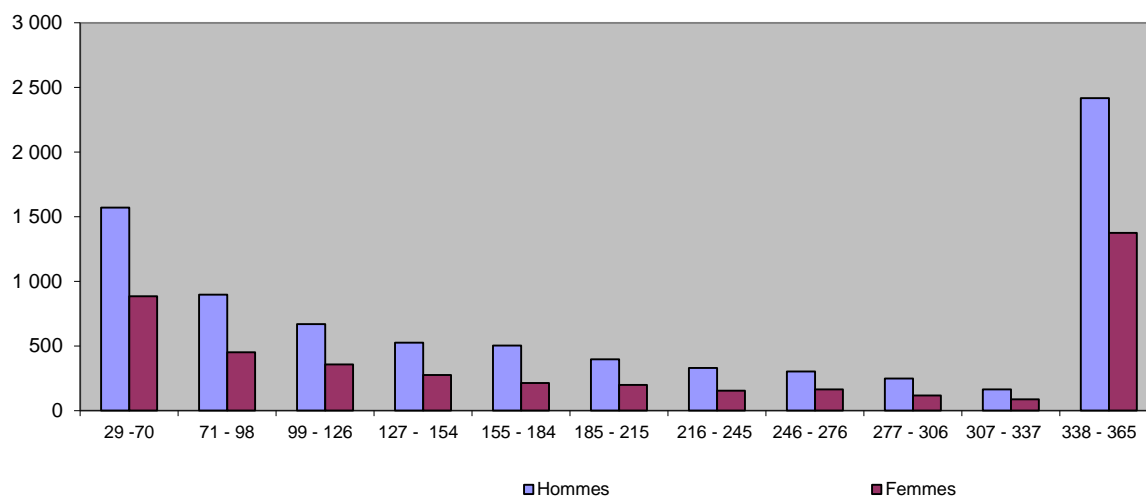
c. Cas de maladie

Tableau 4 - Nombre de cas de maladie terminés répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue Evolution 2007 - 2011

Durée en jours	2007	2008	2009	2010	2011
29 - 42 jours	571	551	590	566	579
43 - 56 jours	853	844	868	842	898
57 - 70 jours	854	898	897	873	978
71 - 98 jours	1.272	1.235	1.282	1.282	1.349
99 - 126 jours	974	985	1.011	1.005	1.028
127 - 154 jours	699	701	759	789	800
155 - 184 jours	605	619	684	667	718
185 - 215 jours	538	542	537	608	595
216 - 245 jours	403	401	449	486	485
246 - 276 jours	379	377	384	400	467
277 - 306 jours	290	269	322	371	366
307 - 337 jours	190	276	261	251	253
338 - 365 jours	3.640	3.428	3.662	3.830	3.793
Total	11.268	11.126	11.706	11.970	12.309
Evolution par rapport à l'anr	-0,97%	-1,26%	5,21%	2,26%	2,83%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée au cours de l'année concernée peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence de un mois ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période d'un mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2011) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

On constate que 19,94% des cas ont une durée d'incapacité comprise entre 29 et 70 jours et 10,96% une durée comprise entre 71 et 98 jours. Ensuite, le nombre de cas décroît progressivement jusqu'à la dernière durée d'incapacité qui regroupe en fait les titulaires dont la durée atteint un an. 30,81% des cas se retrouvent dans cette dernière durée d'incapacité. Ces titulaires entrent ensuite généralement dans la seconde année d'incapacité c'est-à-dire en invalidité.

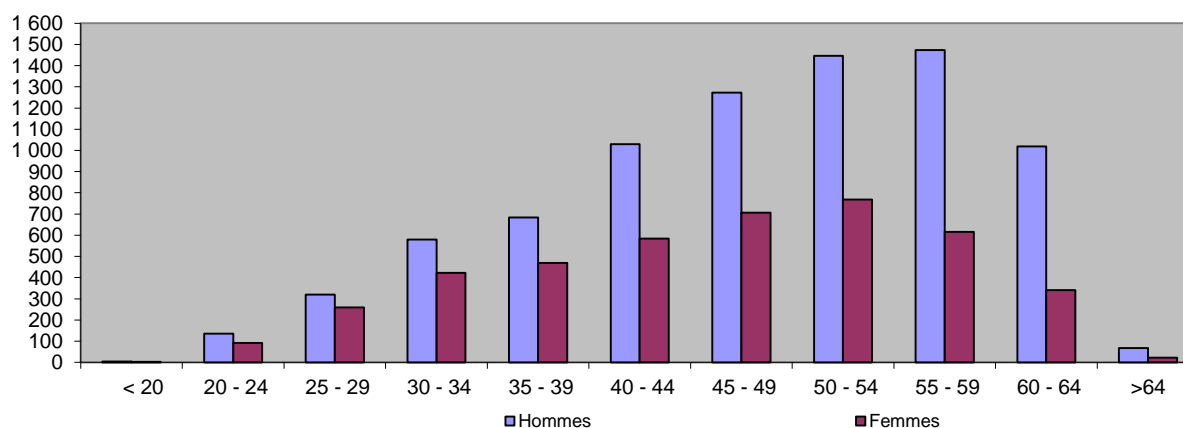
N.B. La première période compte 41 jours, les autres environ 28.

Tableau 5 - Nombre de cas de maladie répartis par groupe d'âge - Evolution 2007 - 2011

Groupe d'âge	2007	2008	2009	2010	2011
< 20	9	5	6	10	6
20 - 24	174	190	202	210	226
25 - 29	537	545	554	593	579
30 - 34	779	816	871	927	1.002
35 - 39	1.176	1.142	1.182	1.240	1.152
40 - 44	1.580	1.467	1.560	1.602	1.614
45 - 49	1.738	1.764	1.911	1.914	1.978
50 - 54	1.893	1.876	2.064	2.037	2.215
55 - 59	2.106	1.987	1.983	2.074	2.088
60 - 64	1.216	1.281	1.304	1.256	1.360
>64	60	53	69	107	89
Total	11.268	11.126	11.706	11.970	12.309
Evolution par rapport à l'an	-0,97%	-1,26%	5,21%	2,26%	2,83%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 5 donne l'évolution du nombre de cas indemnisés selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent. En 2011, on enregistre une augmentation de 2,83%. La tendance semble à nouveau à la hausse alors qu'un léger ralentissement avait été constaté en 2007 et 2008.

Graphique 5 - Nombre de cas de maladie (terminés en 2011) répartis par groupe d'âge

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 6 - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladies par 1 000 titulaires - Evolution 2007 - 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
	Durée moyenne d'indemnisation par cas				
Hommes	140,26	141,82	142,34	145,86	141,83
Femmes	143,40	140,90	142,36	142,60	142,90
Total	141,32	141,51	142,35	144,75	142,20
Evolution par rapport à l'an	1,14%	0,14%	0,59%	1,69%	-1,76%
	Nombre moyen de cas de maladie par 1 000 titulaires				
Hommes	20,03	18,76	19,55	19,73	19,97
Femmes	21,28	20,13	21,01	22,13	23,14
Total	20,44	19,20	20,02	20,48	20,97
Evolution par rapport à l'an	-0,61%	-6,06%	4,27%	2,34%	2,36%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 6 donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte de la période de carence qui est de un mois.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1.000 titulaires. Ainsi en 2011, sur 1.000 titulaires indépendants on enregistre 20,97 cas de maladie. Chez les hommes, on dénombre 19,97 cas de maladie pour 1.000 titulaires alors que ce nombre s'élève à 23,14 pour les femmes.

2. Régime des Indépendants - Maternité

a. Cas indemnisés et dépenses

Tableau 7 - Nombre de cas indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
En incapacité primaire			Cas		
Indépendantes	4.986	5.172	5.242	5.253	5.287
Conjointes aidantes	240	250	199	220	192
Total	5.226	5.422	5.441	5.473	5.479
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	11	14	7	16	19
Conjointes aidantes	0	0	0	0	2
Total	11	14	7	16	21
Evolution par rapport à l'année précédente	-2,80%	3,80%	0,22%	0,75%	0,20%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes	25	47	33	53	34
Evolution par rapport à l'année précédente		88,00%	-29,79%	60,61%	-35,85%
En incapacité primaire			Dépenses		
Indépendantes	11.189.912	14.210.018	14.662.395	15.131.729	15.724.858
Conjointes aidantes	538.069	676.360	557.540	627.283	581.874
Total	11.727.981	14.886.378	15.219.935	15.759.012	16.306.732
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	18.369	32.156	19.272	45.853	47.345
Conjointes aidantes	-1.924	0	0	0	6.132
Total	16.445	32.156	19.272	45.853	53.477
Evolution par rapport à l'année précédente	6,54%	27,03%	2,15%	3,71%	3,51%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes	47.554	90.051	63.442	97.824	70.453
Evolution par rapport à l'année précédente		89,37%	-29,55%	54,19%	-27,98%
En incapacité primaire			Indemnité moyenne		
Indépendantes	2 244,27	2 747,49	2 797,10	2 880,59	2 974,25
Conjointes aidantes	2 241,95	2 705,44	2 801,71	2 851,28	3 030,59
Total	2 244,16	2 745,55	2 797,27	2 879,41	2 976,22
Cas de maternité de titulaires invalides					
Indépendantes	1 669,90	2 296,89	2 753,21	2 865,81	2 491,84
Conjointes aidantes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 066,00
Total	1 494,99	2 296,89	2 753,21	2 865,81	2 546,52
Evolution par rapport à l'année précédente	9,61%	22,38%	1,92%	2,94%	3,31%
Congé d'adoption					
Indé. + conj. aidantes		1.915,98	1.922,49	1.845,74	2.072,15
Evolution par rapport à l'année précédente			0,34%	-3,99%	12,27%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

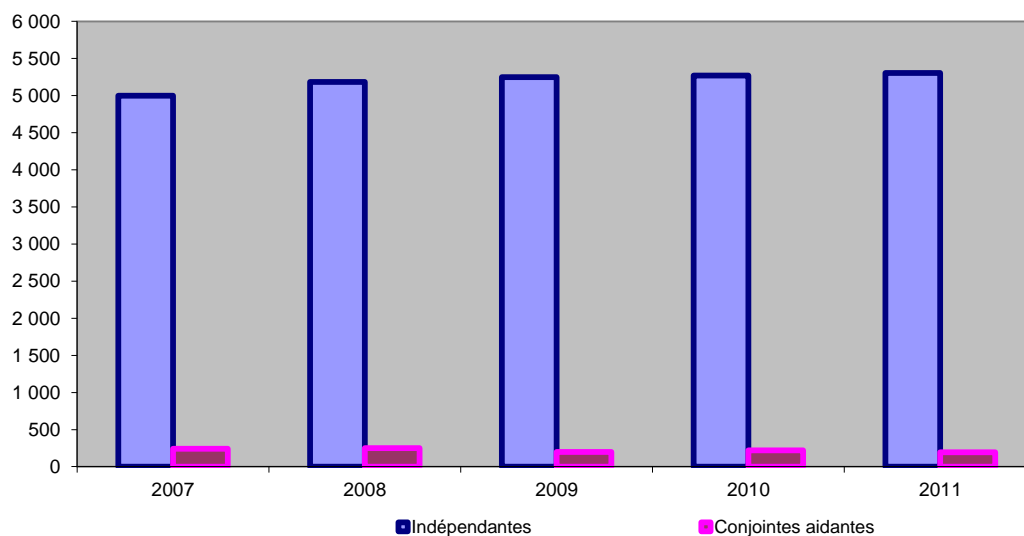
Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalide en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Le nombre de cas reste stable depuis 2009 et très légèrement augmenté de 0,20% entre 2010 et 2011.

L'indemnité moyenne du repos de maternité en incapacité primaire a augmenté de 22,38% entre 2007 et 2008. Cette forte augmentation s'explique principalement par l'introduction d'une nouvelle mesure entrée en vigueur le 1er juillet 2007. Jusqu'au 30 juin 2007, la période de repos de maternité était de 6 semaines (+1 semaine en cas de naissance multiple). A partir du 1er juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008, la période de maternité constituait une période de repos de 8 semaines mais pouvait, au choix de la titulaire, être limitée à 6 ou 7 semaines. Cette période était prolongée d'une semaine en cas de naissance multiple. Une nouvelle règle est ensuite entrée en vigueur le 1er janvier 2009: Le repos de maternité est désormais constitué d'une période de minimum 3 semaines (une avant et deux après l'accouchement). Cette période peut être prolongée par blocs d'une ou plusieurs semaines avec un maximum de 8 semaines. Cette période est prolongée d'une semaine en cas de naissance multiple.

L'augmentation de l'indemnité moyenne constatée entre 2010 et 2011 est de 3,31%.

Le congé d'adoption enregistre 34 cas en 2011.

Graphique 6 - Nombre de cas - Evolution 2007 - 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 8 - Nombre de cas de maternité terminés répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides) - Evolution 2007 - 2011

Groupe d'âge	2007	2008	2009	2010	2011
< 20	2	2	2	3	8
20 - 24	212	220	247	244	295
25 - 29	1.512	1.646	1.516	1.516	1.467
30 - 34	2.040	2.153	2.127	2.234	2.144
35 - 39	962	1.034	992	1.061	1.032
40 - 44	161	203	210	219	198
45 - 49	8	6	14	12	9
50 - 54	1	0	0	0	2
Total	4.898	5.264	5.108	5.289	5.155

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 8*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité qui se sont terminés lors de l'exercice concerné selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

3. Régime des Indépendants - Invalidité

a. Effectifs

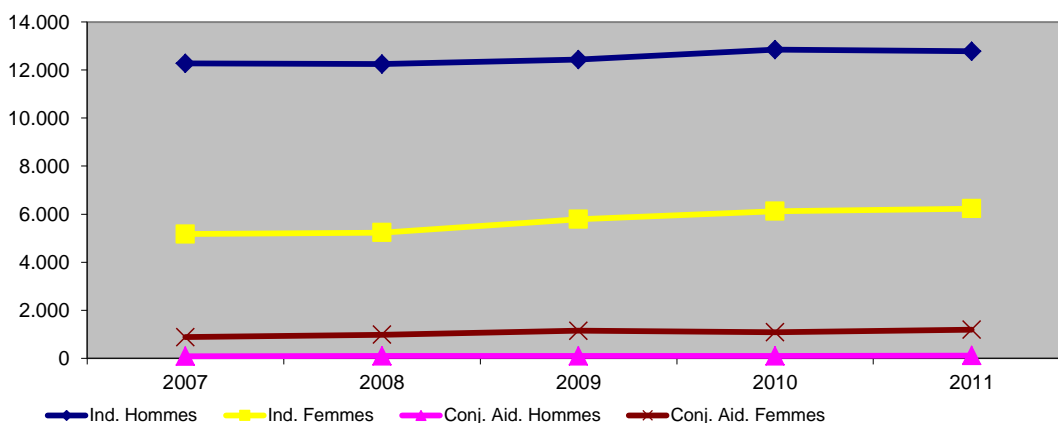
Tableau 9 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

		2007	2008	2009	2010	2011
Indépendants	Hommes	12.279	12.249	12.438	12.845	12.782
	Femmes	5.168	5.230	5.781	6.119	6.233
	Total	17.447	17.479	18.219	18.964	19.015
Conjoints aidants	Hommes	79	93	97	95	114
	Femmes	876	980	1.143	1.077	1.186
	Total	955	1.073	1.240	1.172	1.300
Total	Hommes	12.358	12.342	12.535	12.940	12.896
	Femmes	6.044	6.210	6.924	7.196	7.419
	Total	18.402	18.552	19.459	20.136	20.315
Evolution par rapport à l'année précédente		2,62%	0,82%	4,89%	3,48%	0,89%

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité de l'INAMI, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides enregistrés au 31 décembre est ventilé selon l'état social et le sexe. Il est également à noter que l'âge légal de la pension des femmes est passé de 64 à 65 ans en 2009 et ainsi devenu égal à celui en vigueur pour les hommes. L'effectif des conjoints aidants augmente chez les femmes de 10,12% en 2011.

Graphique 7 - Effectif des invalides au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011



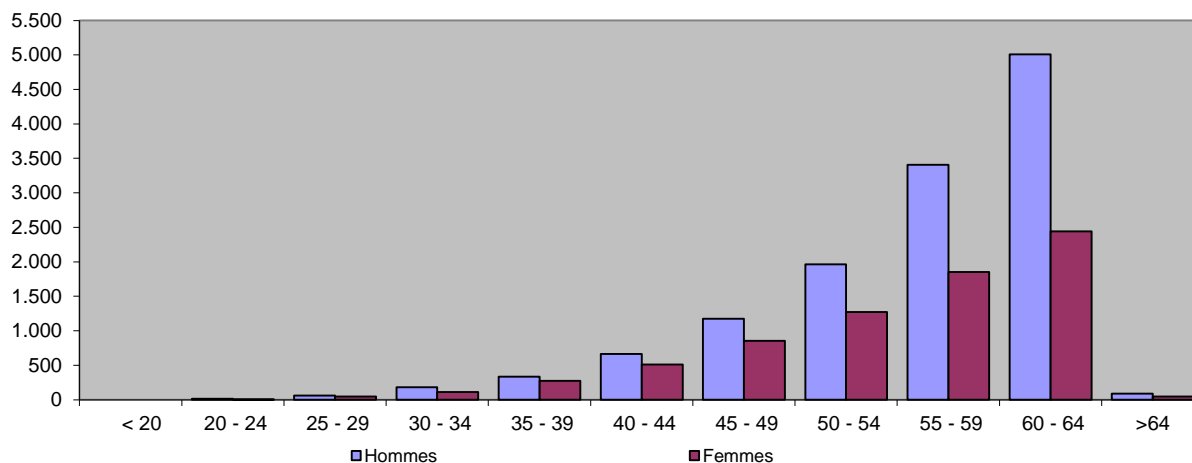
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 10 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2011

Groupe d'âge	Indépendants		Conj. Aidants		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	0	0	0	0	0
20 - 24	14	4	1	0	19
25 - 29	61	42	1	3	107
30 - 34	180	106	3	8	297
35 - 39	326	247	9	28	610
40 - 44	657	453	9	58	1.177
45 - 49	1.160	746	13	110	2.029
50 - 54	1.947	1.088	16	185	3.236
55 - 59	3.384	1.508	22	343	5.257
60 - 64	4.967	1.999	39	445	7.450
>64	86	40	1	6	133
Total	12.782	6.233	114	1.186	20.315

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Graphique 8 - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 31 décembre 2011



Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme on le constate à la lecture du *tableau 10* et du *graphique 8*, le nombre d'invalides croît à mesure que l'âge augmente.

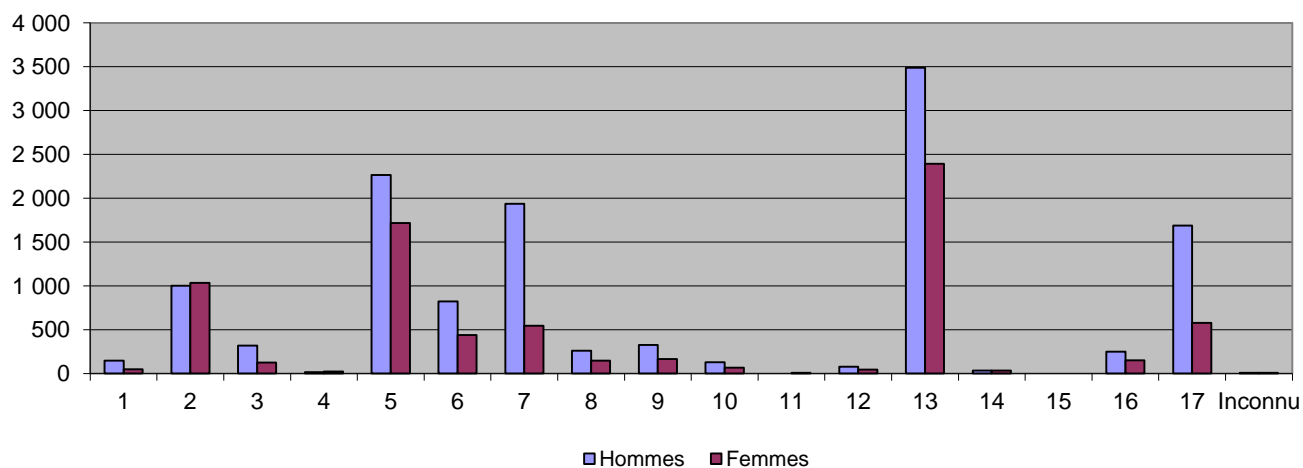
Tableau 11 - Effectif des invalides par groupe de maladie au 31 décembre - Evolution 2007 - 2011

Groupe de maladie	2007	2008	2009	2010	2011
1 Maladies infectieuses et parasitaires	181	181	186	193	197
2 Tumeurs	1.770	1.837	1.978	2.029	2.036
3 Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	478	450	467	471	446
4 Maladies du sang et des organes des hématopoïdes	32	31	31	31	40
5 Troubles mentaux	3.397	3.439	3.678	3.890	3.980
6 Maladies du système nerveux et des organes des sens	1.053	1.106	1.168	1.208	1.265
7 Maladies de l'appareil circulatoire	2.668	2.591	2.551	2.533	2.481
8 Maladies de l'appareil respiratoire	478	464	435	429	409
9 Maladies de l'appareil digestif	449	446	463	471	491
10 Maladies des organes génito-urinaires	148	160	180	189	197
11 Complications de la grossesse et accouchement	8	5	6	5	8
12 Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	107	105	112	122	123
13 Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	5.052	5.157	5.526	5.805	5.882
14 Anomalies congénitales	68	78	77	72	70
15 Affections origine de la période périnatale	2	5	2	1	1
16 Symptômes, signes et états morbides mal définis	484	436	446	434	402
17 Lésions traumatiques et empoisonnements	2.027	2.061	2.143	2.241	2.269
Inconnu	0	0	10	12	18
Total	18.402	18.552	19.459	20.136	20.315

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre, est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 5 et 7. Au 31 décembre 2011, les pourcentages des invalides appartenant à ces différents groupes sont respectivement de 28,95%, 19,59% et 12,21%.

Graphique 9 - Effectif des invalides par groupe de maladie et par sexe au 31 décembre 2011



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 12 - Effectif des invalides au 31 décembre 2011 par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants Hommes	Indépendants Femmes	Conjoints Hommes	Conjoints Femmes	Total
1988 et avant	332	206	0	0	538
1989	49	32	0	0	81
1990	66	46	0	3	115
1991	95	60	0	4	159
1992	106	55	0	3	164
1993	141	76	0	9	226
1994	143	89	1	11	244
1995	178	94	1	15	288
1996	198	108	0	6	312
1997	232	128	1	12	373
1998	292	109	3	10	414
1999	303	144	3	11	461
2000	361	158	0	10	529
2001	476	212	0	17	705
2002	499	250	1	23	773
2003	551	291	3	81	926
2004	662	355	7	150	1.174
2005	779	383	8	131	1.301
2006	1.021	476	6	124	1.627
2007	1.153	537	16	128	1.834
2008	1.402	633	18	135	2.188
2009	1.667	767	14	135	2.583
2010	2.076	1.024	32	168	3.300
Total	12.782	6.233	114	1.186	20.315

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 2011 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1988 sont regroupés dans l'année 1988. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 2011 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 2010. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).

b. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 13 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes (en euro) - Evolution 2007 - 2011

	2007	2008	2009	2010	2011
			Jours indemnisés		
Indépendants					
Hommes	3.728.876	3.751.589	3.815.876	3.900.580	3.963.464
Femmes	1.579.321	1.614.299	1.718.627	1.841.670	1.909.973
Total	5.308.197	5.365.888	5.534.503	5.742.250	5.873.437
Conjoints aidants					
Hommes	14.199	17.894	21.953	23.774	22.986
Femmes	239.336	289.265	330.566	362.250	376.653
Total	253.535	307.159	352.519	386.024	399.639
Inconnu	0	0	0	0	53
Total général	5.561.732	5.673.047	5.887.022	6.128.274	6.273.129
Evolution par rapport à l'an	2,55%	2,00%	3,77%	4,10%	2,36%
			Dépenses		
Indépendants					
Hommes	129.467.337	139.037.495	146.425.300	154.223.880	163.326.287
Femmes	48.695.992	53.276.767	58.869.484	66.247.719	71.909.251
Total	178.163.328	192.314.263	205.294.784	220.471.599	235.235.538
Conjoints aidants					
Hommes	433.926	624.766	775.060	795.858	938.924
Femmes	6.905.722	9.019.432	10.554.399	11.990.904	13.273.960
Total	7.339.648	9.644.197	11.329.459	12.786.761	14.212.884
Inconnu	0	0	0	0	1.827
Total général	185.502.976	201.958.460	216.624.243	233.258.360	249.450.250
Evolution par rapport à l'an	11,62%	8,87%	7,26%	7,68%	6,94%
			Indemnité moyenne		
Indépendants					
Hommes	34,72	37,06	38,37	39,54	41,21
Femmes	30,83	33,00	34,25	35,97	37,65
Total	33,56	35,84	37,09	38,39	40,05
Conjoints aidants					
Hommes	30,56	34,91	35,31	33,48	40,85
Femmes	28,85	31,18	31,93	33,10	35,24
Total	28,95	31,40	32,14	33,12	35,56
Total général	33,35	35,60	36,80	38,06	39,76
Evolution par rapport à l'an	8,85%	6,73%	3,36%	3,44%	4,47%

Sources : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 13* donne le nombre de jours et les montants indemnisés dans le cadre de l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires en fonction de la situation familiale de l'invalidé qui suivent l'évolution de l'indice santé. En 2007, les dépenses augmentent de 11,62% par rapport à 2006 suite à la liaison des indemnités au minimum pension pour les titulaires avec charge de famille et isolés (minimum pension des travailleurs salariés pour les invalides ayant mis fin à leur entreprise et minimum pension des travailleurs indépendants pour les invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise). Pour rappel, une catégorie "cohabitant" a également été introduite au 1er janvier 2007. Cette tendance se poursuit de 2008 à 2011 avec une augmentation de respectivement 8,87%, 7,26% et 7,68% et 6,94%. Cette augmentation s'explique notamment par les adaptations des prestations à l'indice santé, à l'augmentation des forfaits en 2008, 2009, 2010 et 2011 ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif des invalides.

Voici les mesures et adaptations à l'indice santé des prestations intervenues dans le courant de l'exercice 2011.

- 1er mai 2011:

* Dépassement de l'indice pivot : adaptation des prestations à l'indice santé (+2%).

* Introduction d'une prime de rattrapage de 200,00 EUR (montant en vigueur au 1er mai 2011) qui sera versée au mois de mai de chaque année (N) aux titulaires dont la durée de l'incapacité a atteint au moins 1 an au 31 décembre de l'année qui précède (N-1).

- 1er septembre 2011:

* Revalorisation de 2% des forfaits octroyés aux invalides ayant mis fin à leur entreprise

* Revalorisation des forfaits octroyés aux invalides n'ayant pas mis fin à leur entreprise

+ 2,11 % pour les titulaires avec charge de famille

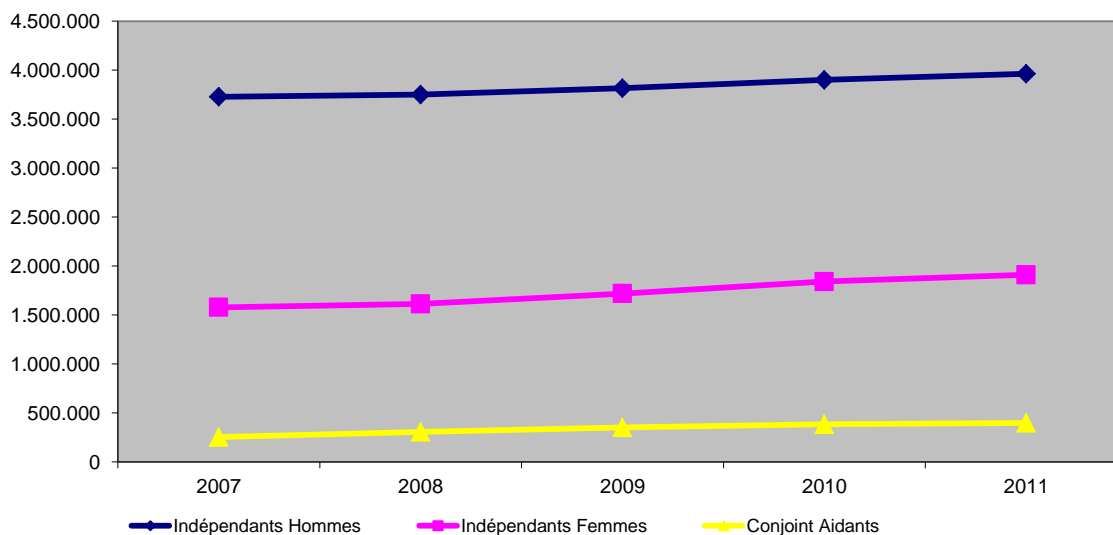
+ 2,37 % pour les titulaires isolés

+ 2,00 % pour les titulaires cohabitants

* Revalorisation de 7,06% du plafond des revenus (professionnels) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité avec charge de famille.

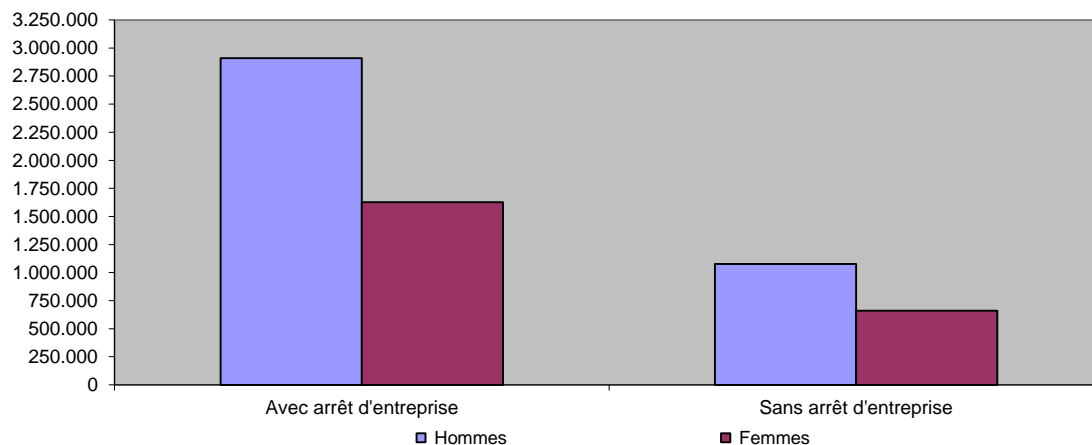
* Revalorisation de 2% du plafond des revenus (de remplacement) des personnes à charge qui permet à un cohabitant de bénéficier d'une indemnité pour isolé.

Graphique 10 - Nombre de jours indemnisés - Evolution 2007 - 2011



Le graphique 10 montre l'évolution des jours indemnisés en invalidité. En 2011, 63,18% des jours sont indemnisés à des hommes indépendants, 30,45% revenant aux indépendantes. Seuls 6,37% des jours sont octroyés aux conjoints-aidants.

Graphique 11 - Nombre de jours par sexe selon que le titulaire a ou non arrêté son entreprise - Situation au 31 décembre 2011



Source : INAMI -Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le *graphique 11*, la majorité des jours indemnisés se rapportent à des invalides qui ont mis fin à leur entreprise et ce aussi bien chez les hommes que chez les femmes.